

Respectons [la mer]

La pêche à pied, c'est pour tous "*une école de la nature*". Avant de parler de nos droits à la pêche, il est utile de parler de nos devoirs envers la nature et donc envers les pêcheurs à pied d'aujourd'hui et de demain.



- **Respectez l'environnement :** remettez les pierres retournées à leur position initiale... Une pierre non remise à sa place met 4 années à se repeupler. Adoptez une pêche douce, évitez d'utiliser des outils destructeurs
- **Ne laissez pas de déchets sur l'estran.**
- **Respectez les autres usagers**, qu'ils soient professionnels ou amateurs
- **Respectez les installations professionnelles :** le prélevement sur ces installations constitue un vol passible de poursuites judiciaires
- **Ne prélevez que ce dont vous avez besoin** pour la consommation familiale

Pour votre [santé]

- **Lavez soigneusement** votre pêche à l'eau de mer
- **Transportez-la dans un panier ajouré**; proscrire les sacs en plastique et les seaux, surtout l'été. Une poignée d'algues fraîches ramassées sur l'estran la conservera au frais.
- **Consommez vos coquillages crus assez rapidement**
- N'oubliez pas que la cuisson permet de **réduire les risques micro biologiques**

Cette plaquette est faite pour VOUS et pour la mer

Gardez-la

Pour [vous]

Son but est de vous aider à réaliser «une bonne grande marée», à vous régaler des produits de la mer que vous ramènerez.

Certains d'entre vous vont découvrir qu'il y a des règles à suivre, que le droit de «bassier» est une réalité mais qu'il y a aussi des devoirs, trop souvent oubliés ou méconnus.

La Mer est beaucoup plus fragile qu'elle n'en a l'air : nous l'avons en responsabilité pour nous et pour les générations futures.

Pour [la mer]

Elle a besoin de vous; elle vous offre ses richesses mais sans vous, elle ne saurait le faire très longtemps.

Respectez-la dans ses moindres éléments; la Mer, c'est bien sûr l'eau, mais ce sont aussi sa flore et sa faune que nous avons en charge de protéger.

Chaque grande marée apporte de nouveaux adeptes; il vous appartient de les guider !



Les Associations de Plaisanciers de la zone concernée se sont réunies au sein d'un Collectif afin de coordonner leurs actions et d'obtenir une représentativité suffisante au sein du Conseil de Gestion du prochain Parc Marin.

Il vous offrent cette plaquette, ainsi que :

APAM - Monmarin sur mer
Comité 50 Pêche Maritime de Loisir - www.cpmi50.fr
LIPAP - Cherrieux - www.lipapcherrieux.org
SAUTRAPÉC - Genets

Demande de renseignement :
collectif.emeraude.cotentin@gmail.com
Délégation Mer et Littoral 22 : 02 96 68 30 70
35 : 02 99 40 66 30
50 : 02 33 23 36 00

Même si vous n'avez pas de bateau, vous pouvez adhérer à l'association la plus proche de votre localité en qualité de "bassier".

Pêcheur à Pied Responsable

[édition mai 2013]

